

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE *2023*



SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 6 mars 2023

# Sommaire

- I- Préambule
- II- Contexte international et national
- III- Loi de finances 2023
- IV- Ville de Lambres-lez-Douai
  - a. Evolution de la population
  - b. Analyse du budget 2022-chiffres clés
  - c. Chiffres 2023
- V- Orientations communales 2023

# I - Préambule

L'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour les collectivités ayant exercé leur droit d'option pour le passage à la M57, que le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Afin de contrôler l'orientation des dépenses de fonctionnement des collectivités, l'Etat, sans nous imposer un conventionnement, nous demande tout de même d'établir et de présenter au moment du débat d'orientation budgétaire un plan pluriannuel des dépenses de fonctionnement.

Ainsi l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 précise que les collectivités doivent présenter leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel.

Enfin, l'article 107 de la loi NOTRe impose de présenter une étude relative à l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de toute opération exceptionnelle d'investissement.

La préparation budgétaire 2023 est soumise aux aléas de l'actualité géopolitique et économique mondiale, source d'incertitudes majeures.

2023 sera une année de croissance faible, voire négative, en France et dans la plupart des grandes économies développées. Les prévisions macroéconomiques pessimistes émanant du FMI, des banques centrales et des grands instituts trouve son origine dans un grand nombre de facteurs : inflation des coûts de l'énergie et des produits manufacturés ayant une forte composante gaz/pétrole, désordre monétaire mondial, montée des protectionnismes et perturbation de la supply-chain pour certains produits ou ressources en provenance de Chine du fait de la politique « zéro-Covid », resserrement des taux directeurs des banques centrales avec pour corollaire le renchérissement du crédit. Un phénomène de « stagflation » (croissance faible voire nulle et inflation forte), que l'on pensait ne plus jamais revoir depuis le deuxième choc pétrolier de la fin de la décennie 70, semble être à l'œuvre au sein des économies de l'OCDE et nul ne s'aventure à en prédire la durée.

## II - Contexte international et national

Les confinements en Chine et l'invasion russe en Ukraine ont assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

Dans ce contexte, l'Etat continue d'intervenir pour soutenir les ménages et l'économie (notamment par le déploiement de mesures de protection face à la hausse des prix de l'énergie). Les finances publiques ont ainsi été largement mobilisées et se retrouvent dans une situation fortement dégradée.

Ainsi, pour 2023, le Gouvernement anticipe une croissance de l'activité de 1%. Cette prévision est plus élevée que celle estimée par la majorité des prévisionnistes qui

prévoient une croissance en 2023 comprise entre 0 et 0,6%, traduisant un net ralentissement de l'activité.

S'agissant de l'inflation, si elle a connu en principe son pic fin 2022, elle devrait rester à un niveau élevé en 2023. La commission européenne prévoit en effet que le niveau général des prix augmentera de 5.6 % dans la zone euro pour 2023.

La prévision de déficit public de l'Etat est quant à elle de 5% du produit intérieur brut (PIB) en 2022 et en 2023.

Enfin, la dette publique s'établirait à 111,2% du PIB en 2023, après avoir atteint 111,5% du PIB en 2022.

Pour reprendre une expression du ministre de l'économie au second semestre 2022, la France doit « gérer à l'euro près ».

### III – Loi de finances 2023

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales passent de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (2,15%) en euros courants.

La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023.

La nouveauté, en 2023, viendra du mode de financement : la dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation, comme c'était le cas auparavant (elle sera toutefois toujours rabotée pour financer la part de la DGF attribuée aux collectivités dont la population est en croissance). L'État abondera l'enveloppe normée de 320 millions d'euros dans ce but.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Le gouvernement confirme également la suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui se fera sur deux ans, avec une perte de recettes de 8 milliards en 2023 et 2024. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA. Cette fraction sera attribuée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Enfin, l'Etat met en place un dispositif dit « filet de sécurité » pour aider les collectivités dont l'épargne brute a été fortement diminuée en raison d'une part de la majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales et, d'autre part, des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

## IV – Ville de Lambres-lez-Douai

### a. Evolution de la population

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>POPULATION</b>	<b>5 200</b>	100	<b>5 073</b>	100	<b>5 007</b>	100
0 à 14 ans	939	18.1	929	18.3	885	17.7
15 à 29 ans	825	15.9	758	15	717	14.3
30 à 44 ans	966	18.6	901	17.8	834	16.7
45 à 59 ans	1 155	22.2	1 031	20.3	1 012	20.2
60 à 74 ans	781	15	846	16.7	978	19.5
75 ans et +	534	10.3	609	12	582	11.6

La population Lambresienne a subi une baisse de 193 habitants, entre 2008 et 2019, dernière statistique INSEE.

La réhabilitation du square Le Chatelier ainsi que divers projets à venir permettront sans aucun doute d'améliorer cette tendance.

### b. Analyse du budget 2022 – chiffres clefs

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022
011-Charges à caractère général	1 747 490	1 900 777	1 610 948	1 607 154	1 982 028
012-Charges de personnel	3 128 835	3 097 000	3 040 956	3 340 228	3 533 931
65-Autres charges/gestion courante	630 342	597 297	580 430	536 881	633 745
66-Charges financières	113 359	94 634	104 194	79 287	66 798
67-Charges exceptionnelles	19 910	43 858	37 838	4 007	13 169
<b>TOTAL</b>	<b>5 639 936</b>	<b>5 733 566</b>	<b>5 374 366</b>	<b>5 567 557</b>	<b>6 229 671</b>

La commune a dû faire face, cette année, comme beaucoup d'autres, à une importante inflation des matières et matériaux, des fluides, des hausses non prévues de charges de personnel... le budget de fonctionnement en dépenses, comparativement à 2021, a subi une hausse de 15.91 %, la ligne de charges générales le démontre.

*Principales conséquences :*

- *Hausse charges de personnel + 190 000 par rapport à 2021 tenant compte :*
  - o *De la hausse du point indice de 3.5 % en 2022*
  - o *Du recrutement (création) de 2 agents de police municipale fin 2021 (impact en 2022)*
  - o *Du recrutement (création) d'un agent en évènementiel*
  - o *Des promotions et avancement de grade 2022*
  - o *Arrêts maladie de longue durée (mais remboursement en 2022 de 104 000 par l'assurance communale)*
  
- *Charges à caractère général : plus forte hausse*
  - o *Energie (+ 380 000 €)*
  - o *Combustible et coût carburant*
  - o *Alimentation (+ 27 000 €) - Poste qui sera plus important en 2023 avec une inflation prévue entre 4 et 7 % des matières premières.*
  
- *Stade : outre les travaux d'investissement pour la mise aux normes, installation de bungalows loués par la commune (environ 2 200 €/mois)*

➤ **Recettes de fonctionnement**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
013- Atténuation de charges	36 372	45 450	27 157	112 654	104 448.21
70- Prestations de service vente	387 535	388 288	290 296	316 735	367 765
73- Impôts et taxes	5 400 799	5 384 034	5 615 258	4 611 767	4 710 159
74- Participations et dotations	241 461	206 936	252 748	1 299 676	1 319 881
75- Autres produits de gestion courante	83 684	74 317	69 191	74 350	83 248
76- Produits financiers	3 917	2 183	1 407	0	0
77- Produits exceptionnels	25 154	26 901	48 676	195 834	40 603
<b>TOTAL</b>	<b>6 178 922</b>	<b>6 129 109</b>	<b>6 304 733</b>	<b>6 611 016</b>	<b>6 626 104.21</b>

En comparaison à 2021, les recettes n'ont quasiment pas évolué et s'avèrent trop faibles par rapport à l'activité de la commune.

Les grands points sont :

Concessions : - 9000 € sur presque le double prévu au BP

Dotation de solidarité communautaire : - 49 000 €

Subventions trop faibles : 23 000 €

Ligne en hausse : la redevance périscolaire : + 35 000 (reprise d'une activité normale après la sortie de crise sanitaire).

### ➤ **Fiscalité locale**

Depuis 2018, le choix du conseil municipal s'est porté sur une stabilité de la fiscalité locale, soit :

Taux de TFB communal : 25.95 %

(taux porté à 45.24 % tenant compte de la compensation de la TH qui n'est plus perçu par la commune)

Taux de TFNB communal : 27.45 %

Pour rappel, l'arrêt total de la TH (13.9 % jusqu'en 2022) est effectif à compter de 2023 pour les foyers.

### ➤ **Capacité d'auto-financement**

Pour rappel, la capacité d'auto-financement permet à une collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

Elle était entre 2019 et 2021 de :

	2019	2020	2021
Epargne brute	395 543	930 367	1 043 459
Dette en capital	555 801	600 077	534 095
Epargne nette	-160 258	330 290	509 364

Elle est en 2022 de :

	2022
Epargne brute	305 873
Dette en capital	572 743
Epargne nette	-266 870

Les diverses hausses non prévisibles ont eu un impact sur notre épargne nette qui redevient négative après 2 ans de stabilité positive due à la période de crise sanitaire où la majeure partie des activités était stoppée.

Pour rappel, la commune a connu une épargne nette négative de 2017 à 2019 qui a toujours un impact sur l'organisation du budget communal.

### ➤ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette tenant compte de l'épargne brute.

Elle était de 2019 à 2021 de :

	2019	2020	2021
Encours de la dette	3 744 778.48	4 686 956.44	4 084 751.43
Capacité de désendettement	9.47	5.04	3.91

Elle est en 2022 de :

	2022
Encours de la dette	4 319 061.00
Capacité de désendettement	14.12

Le seuil d'alerte pour une commune, en matière de capacité de désendettement est de 12 ans. Au-delà, le budget doit être revu avec rigueur afin de réduire ce seuil. Cette situation limite les capacités à emprunter de la commune.

Néanmoins, il est à prendre en considération les aléas inédits de cette année 2022 qui ont déstabilisé l'économie tant locale que nationale et engendrés ces taux d'endettement non prévisibles pour de nombreuses communes.

Pour rappel, la prévision qui avait été faite pour 2022, en fonctionnement normal, était d'une capacité de désendettement de 6.43.

Les projections pour 2023 font apparaître une capacité de désendettement inférieure au seuil critique.

### c. Chiffres 2023

#### Annexe 1.

## V - Orientations communales 2023

La commune va se focaliser essentiellement sur les besoins réels tant en fonctionnement courant qu'en investissement :



## ○ **Fonctionnement**

**Les charges de personnel** seront appliquées de façon raisonnée et tenant compte essentiellement des besoins :

- Le remplacement des agents partis en retraite devra se faire essentiellement pour le service technique et notamment espaces verts tenant compte de la charge de plus en plus importante incombant à ce service.
- L'agent en charge de l'évènementiel sera remplacé si cela s'avère nécessaire.
- Création du poste de délivrance des titres.
- Les nominations suite à concours seront honorées.
- Blocage des autres promotions internes.

Cette année la part CIA attribué aux agents sera divisée par 2 par rapport aux années précédentes.

Le nombre d'heures supplémentaires devra être vu avec parcimonie notamment lors d'évènements festifs.

Pour exemple, plus de 12 000 € ont été rétribuées en heure supplémentaires, juste pour la fête de Sigebert 2022.

### **Volet alimentaire :**

La hausse des prix (moyenne de l'année prévue entre 4 et 7 %) relative à la matière première nécessaire à la restauration scolaire ou autres festivités, doit être compensée notamment par une hausse des tarifs de restauration et du périscolaire.

Suite au pré-conseil, hausse envisagée de 3% pour l'année 2023.

### **Subventions :**

Organisation revue – plusieurs dossiers n'ont pas été suivis en 2021/2022 ce qui a pénalisé les recettes de fonctionnement.

Fêtes / cérémonies / manifestations festives diverses : revues à la baisse dans l'ensemble de leur organisation.

### **Taxe foncière :**

Suite au pré-conseil, les orientations choisies ont été de limiter au maximum les dépenses afin de limiter l'augmentation prévue de la TF à 3%.

## ○ **Investissement**

Le marché public de voirie devra être appliqué sans dépassement.

Les achats divers devront être contrôlés et chaque service et élus aura connaissance de sa ligne budgétaire afin de ne pas la dépasser.

Les procédures de ventes diverses qui trainent depuis quelques années devront être accélérées.

La commune devra porter une réflexion sur les achats ou construction à court terme (ex : achat Danglot mais attention à porter sur les travaux de création du parking – Terrains communaux constructibles, attention à porter sur les coûts divers tels que fouilles, coût du projet... en tout cas dans les 2 ans à venir).

○ **Marchés divers**

Les marchés publics devront se faire en temps et en heure afin de ne pas connaître la situation de l'année dernière où plusieurs prorogations ont été demandées en fin d'année suite à la non-reconduction au 1<sup>er</sup> semestre 2022 de marchés arrivant à terme (néanmoins frais à prévoir de cabinets divers pour certains accompagnements).

○ **Recours à l'emprunt**

L'estimation du besoin à l'emprunt est de 2 400 000 €.

Durée de remboursement : 25 ans

Taux indicatif : 3.5 %.

Impact financier à partir de 2024.

**Ces divers points feront l'objet d'évaluation régulière en cours d'année.**

## PPI PPG 2023 2027 Investissement

Comptes	Désignation	reports s/2023	2023	2024	2025	2026	2027
1641	rembt des emprunts avec simulations		547 490 €	514 845 €	471 066 €	432 445 €	305 534 €
	Sous total avec reports	1 711 132 €	6 010 616 €	2 180 560 €	1 486 314 €	4 303 693 €	1 083 283 €

RECETTES

Comptes	Désignation	reports s/2023	2023	2024	2025	2026	2027
	Sous total avec reports	418 310 €	3 580 681 €	2 191 264 €	1 613 226 €	3 058 913 €	3 563 351 €
	recours à l'emprunt		2 429 936 €	-10 704 €	-126 912 €	1 244 780 €	-2 480 068 €

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PPI PPG 2023 2027

Art.	Libellé	réel 2022	2023	2024	2025	2026	2027
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 982 028	2 013 600	1 928 208	1 930 941	1 950 064	1 974 605
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 217 165	1 279 150	1 211 143	1 116 057	1 122 621	1 134 399
61	SERVICES EXTERIEURS	394 457	457 450	438 942	445 399	451 952	458 604
62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	356 857	264 000	264 935	356 108	361 920	367 834
63	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	13 549	13 000	13 188	13 378	13 571	13 767
12	PERSONNEL charges et frais assim.	3 533 931	3 700 000	3 744 086	3 804 700	3 857 157	3 919 468
65	AUTRES CHARGES / GESTION COURANTE	633 745	500 310	568 878	638 946	639 016	636 586
66	CHARGES FINANCIERES	66 798	82 312	66 196	55 573	44 514	39 514
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 169	13 500	13 700	13 902	14 108	14 316
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>6 230 300</b>	<b>6 310 722</b>	<b>6 321 066</b>	<b>6 444 062</b>	<b>6 504 858</b>	<b>6 584 489</b>
042-68	<b>DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS</b>	<b>532 012</b>	<b>500 000</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>
23	VIREM. SECTION INVESTISSEMENT	305 873	585 481	503 031	738 243	1 541 925	2 526 403
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>837 885</b>	<b>1 085 481</b>	<b>753 031</b>	<b>988 243</b>	<b>1 791 925</b>	<b>2 776 403</b>
	<b>RAPPEL TOTAL RECETTES</b>	<b>7 179 110</b>	<b>7 396 203</b>	<b>7 074 097</b>	<b>7 432 306</b>	<b>8 296 783</b>	<b>9 360 891</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 068 186</b>	<b>7 396 203</b>	<b>7 074 097</b>	<b>7 432 306</b>	<b>8 296 783</b>	<b>9 360 891</b>
Art.	<b>Libellé</b>	<b>réel 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>

## Mairie de LAMBRES LEZ DOUAL - PPI PPG 2023-2027

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT -

Art.	Libellé	réel 2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>70</b>	<b>PRODUITS DOMAINE ET VENTES DIVERS</b>	<b>367 765</b>	<b>383 290</b>	<b>389 034</b>	<b>394 866</b>	<b>400 785</b>	<b>406 794</b>
70311	Concession cimetières (produit net)	6 690	8 000	8 160	8 323	8 490	8 659
70321	Droits de stationnement et de location	3 399	4 000	4 060	4 121	4 183	4 245
70323	Redevance occupation domaine public	13 376	15 000	15 225	15 453	15 685	15 920
70611	Redevance d'enlèvement des OM	0	0	0	0	0	0
7062	redevance à caractère culturel	0	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
70632	A caractère de loisirs	172 121	175 100	177 727	180 392	183 098	185 845
7067	Redev. et droits services péni-scolaires	172 179	178 190	180 863	183 576	186 329	189 124
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>4 710 159</b>	<b>5 080 737</b>	<b>5 156 733</b>	<b>5 507 610</b>	<b>6 360 638</b>	<b>7 417 176</b>
73111	Contributions directes	2 182 008	2 340 000	2 398 020	2 471 480	2 722 870	2 781 611
	- TH TFB TFNB		210 000	210 000	210 000	210 000	210 000
	prévision d'augmentation du tx de la TFB		8 000	10 000	8 000	700	0
	- Evolution foncier bâti ermitage 1		3 000	15 000	190 000	3 500	0
	- Evolution foncier bâti ermitage 2						
	- Aggrandissement N'Vision+autres						
73211	attribution de compensation	1 945 306	1 890 912	1 890 912	1 890 912	1 000 000	2 000 000
73212	Dotation de solidarité communautaire	200 443	248 725	250 819	353 316	1 890 912	1 890 912
73221	FNGIR	49 298	49 000	49 000	49 000	356 796	356 796
73223	fos péréquation ressources communales	72 120	72 000	72 000	72 000	49 000	49 000
7328	Autres fiscalités reversées	321				72 000	72 000
7331	Taxes enlèvement des OM et assimilés	1 099	1 100	1 122	1 144	1 167	1 191
7351	Taxe sur l'électricité	93 130	93 000	94 860	96 757	98 692	100 666
73681	Emplacements publicitaires	5 356	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
7381	Taxe droits de mutation	161 078	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 319 881</b>	<b>1 313 330</b>	<b>1 313 330</b>	<b>1 313 330</b>	<b>1 317 330</b>	<b>1 317 330</b>
74121	dot de solidarité rurale	62 476	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000
74718	Autres dotations de l'Etat	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000
7473	Subv. et participations du Département	23 349	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
748313	DCRTP	20 330	20 330	20 330	20 330	20 330	20 330
74834	compensation au titre des exo Taxes foncières	1 212 726	1 213 000	1 213 000	1 213 000	1 213 000	1 213 000
74835	compensation au titre des exo th						
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>83 248</b>	<b>61 100</b>	<b>85 000</b>	<b>86 500</b>	<b>88 030</b>	<b>89 591</b>
752	Revenus des immeubles	76 658	57 800	75 000	76 500	78 030	79 591
7588	Autres produits divers de gestion courante	6 590	3 300	10 000	10 000	10 000	10 000

45,24 passe à 48%

chiffres doualais agglo à jour

64	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	112 448	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
6419	Remboursem. / rémunér. du personnel	104 448	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
6459	Remboursem. / charges de séc sociale	8 000							
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	40 603	37 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
773	Mandats annulés	452							
7788	Autres produits exceptionnels	40 151	37 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	6 634 103	6 975 457	7 074 097	7 432 306	8 296 783	9 360 891		
	ordre	545 007	420 746	0	0	0	0	0	0
775	produits de cession d'immo	57 576							
002	excédent de fonct des années antérieures	487 431	420 746	0	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	545 007	420 746	0	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	7 179 110	7 396 203	7 074 097	7 432 306	8 296 783	9 360 891		